

# CONTRIBUTION DES FAMILLES (HORS RESTAURATION)

2026—2027

TARIFS MENSUELS AVEC RÉGLEMENT D'OCTOBRE À JUIN  
ACOMPTÉ À VERSER À L'INSCRIPTION OU À LA RÉINSCRIPTION\*

| CLASSES                                                                                | EXTERNE                                        |                              | FRAIS DE SCOLARITÉ<br>+ SURVEILLANCE<br>1/2 PENSION |                              | FORMULE INTERNAT 1                                     |                              | FORMULE INTERNAT 2                                     |                              | FORMULE INTERNAT 3                                         |                              | FORMULE INTERNAT 4                                                           |                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                        |                                                |                              |                                                     |                              | FRAIS DE SCOLARITÉ<br>+ HÉBERGEMENT<br>INTERNE 4 NUITS |                              | FRAIS DE SCOLARITÉ<br>+ HÉBERGEMENT<br>INTERNE 5 NUITS |                              | FRAIS DE SCOLARITÉ<br>+ HÉBERGEMENT<br>SEMAINE ET WEEK-END |                              | FRAIS DE SCOLARITÉ<br>+ HÉBERGEMENT<br>SEMAINE/WEEK-END<br>ET VACS SCOLAIRES |                              |
|                                                                                        | MONTANT<br>ANNUEL<br>(dont 290 €<br>d'acompte) | RÈGLEMENT<br>MENSUEL         | MONTANT<br>ANNUEL<br>(dont 290 €<br>d'acompte)      | RÈGLEMENT<br>MENSUEL         | MONTANT<br>ANNUEL<br>(dont 290 €<br>d'acompte)         | RÈGLEMENT<br>MENSUEL         | MONTANT<br>ANNUEL<br>(dont 290 €<br>d'acompte)         | RÈGLEMENT<br>MENSUEL         | MONTANT<br>ANNUEL<br>(dont 1490 €<br>d'acompte)            | RÈGLEMENT<br>MENSUEL         | MONTANT<br>ANNUEL<br>(dont 1490 €<br>d'acompte)                              | RÈGLEMENT<br>MENSUEL         |
| <b>COLLÈGE</b><br>6 <sup>e</sup> / 5 <sup>e</sup> /<br>4 <sup>e</sup> / 3 <sup>e</sup> | <b>1320 €</b><br>(HORS REPAS)                  | <b>114 €</b><br>(HORS REPAS) | <b>1479 €</b><br>(HORS REPAS)                       | <b>132 €</b><br>(HORS REPAS) |                                                        |                              |                                                        |                              |                                                            |                              |                                                                              |                              |
| 4 <sup>e</sup> DVM<br>3 <sup>e</sup> PM                                                | <b>1230 €</b><br>(HORS REPAS)                  | <b>104 €</b><br>(HORS REPAS) | <b>1389 €</b><br>(HORS REPAS)                       | <b>122 €</b><br>(HORS REPAS) |                                                        |                              |                                                        |                              |                                                            |                              |                                                                              |                              |
| <b>LYCÉE PRO<br/>/GÉNÉRAL</b><br>de la 2 <sup>de</sup><br>à la 1 <sup>re</sup> et CAP  | <b>1357 €</b><br>(HORS REPAS)                  | <b>119 €</b><br>(HORS REPAS) | <b>1517 €</b><br>(HORS REPAS)                       | <b>136 €</b><br>(HORS REPAS) | <b>3433 €</b><br>(HORS REPAS)                          | <b>349 €</b><br>(HORS REPAS) | <b>3712 €</b><br>(HORS REPAS)                          | <b>380 €</b><br>(HORS REPAS) | <b>8472 €</b><br>(HORS REPAS)                              | <b>776 €</b><br>(HORS REPAS) | <b>9372 €</b><br>(HORS REPAS)                                                | <b>876 €</b><br>(HORS REPAS) |

\* Ces tarifs sont votés en Conseil d'Administration mais sont susceptibles d'être revalorisés en cas de modification substantielle des forfaits versés par l'Etat ou par les collectivités territoriales.

## INFORMATIONS TARIFAIRES

- L'assurance scolaire contractée par l'établissement auprès de la Mutuelle St Christophe est comprise dans la contribution des familles. La notice d'information est mise à disposition des familles sur le site.
- Ces tarifs comprennent la cotisation à l'A.P.E.L (23€/an/famille) et la contribution solidarité des Maisons Don Bosco (5€/an/élève). Si vous ne souhaitez pas y adhérer, nous vous invitons à prendre contact avec le service comptable.
- Les tarifs indiqués comprennent une participation de 15€ destinée au financement des sorties culturelles, ainsi que le coût d'une pochette de rangement pour téléphone portable, d'un montant de 13€. Cette pochette est remise une seule fois et devra être conservée par l'élève et réutilisée tout au long de sa scolarité dans l'établissement.
- La cotisation IDISS s'ajoute à la facture pour les classes à horaires aménagés soit 225€/an pour le collège, 275€/an pour le lycée général et technologique et 175 € pour le lycée professionnel. Pour les adhérents au Pôle Espoirs Cyclisme et à la section sportive, une cotisation de 5€ est demandée.
- Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont déjà prises en compte dans le calcul des frais de scolarité et d'internat. Elles ne donnent donc lieu à aucune réduction ou remboursement. Les frais liés à un impayé ou à une procédure de recouvrement demeurent à la charge des familles.

## ADHÉSION AUX SECTIONS SPORTIVES

Adhésion section sportive cyclisme : 400€/an  
Adhésion pôle espoirs cyclisme : 565€/an  
Adhésion UNSS association sportive : 25€/an

## RÉDUCTIONS

- Pour les familles dont 2 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 180 € par famille et par an.
- Pour les familles dont 3 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 340 € par famille et par an.

## RESTAURATION

Les frais de restauration seront facturés au réel chaque mois. Pour les élèves demi-pensionnaires et internes, la restauration du midi et du soir sont au tarif de 7.30 €, le petit-déjeuner + le goûter au prix de 4.50 €. Pour les élèves externes, le repas exceptionnel du midi est au tarif de 9.80 €.

## BOURSES

Les élèves scolarisés à la Fondation Don Bosco Nice peuvent bénéficier des bourses nationales, sous réserve des conditions fixées par l'Etat. Les demandes doivent être renouvelées chaque année, selon le calendrier officiel, généralement entre les mois de septembre et d'octobre.

La Fondation Don Bosco Nice peut également accorder des bourses privées, après étude de la situation économique et familiale. Les demandes sont à déposer au début de chaque année scolaire. S'adresser à l'assistante administrative ou au service comptabilité.



40 place Don Bosco  
06046 NICE CEDEX 01

04 93 92 85 85  
www.donbosconice.eu

